

Bachelier en gestion hôtelière orientation : arts culinaires

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Espagnol II			
Ancien Code	ECHA2B29CLE	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	XOHA2290		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mathilde CUVELIER (mathilde.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité permet à l'étudiant de développer ses capacités de communication et de compréhension en espagnol dans la vie courante ainsi que dans des contextes professionnels (gestion hôtelière, tourisme et arts culinaires).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »
- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Mng 2.10 Communiquer avec les différentes parties prenantes en langues étrangères tant à l'oral qu'à l'écrit, le cas échéant, dans un contexte multiculturel

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable lors d'exercices et/ou d'examens de :

- Communiquer en espagnol dans la vie courante dans une situation simple
- Communiquer dans le contexte de l'hôtellerie, de la réception et du restaurant, tant avec des collègues que des clients dans les contextes d'accueil, de réservation, d'information, de gestion de plainte, etc.
- Identifier le vocabulaire adéquat au domaine d'études et appliquer les principes grammaticaux usuels de niveau A2.
- Traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie quotidienne, touristique et dans le domaine hôtelier.
- Entretenir une démarche d'apprentissage autonome
- Connaître le vocabulaire en accord avec le niveau A2
- Maîtriser les points grammaticaux afin de communiquer avec un niveau A2
- Maîtriser les notions culturelles des pays hispanophones
- Comprendre des écrits et des audios de niveau de niveau B1

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHA2B29CLEA Approche touristique ESP II

72 h / 6 C

(opt.)

Contenu

- étude des éléments grammaticaux et syntaxiques permettant d'atteindre les niveaux A2/B1 et d'effectuer les tâches communicationnelles de ces niveaux
- étude du vocabulaire (quotidien et des domaines touristique et hôtelier) permettant d'atteindre les niveaux A2/B1 et d'effectuer les tâches communicationnelles listées dans les acquis d'apprentissage
- étude de la culture des pays hispanophones
- ...

Démarches d'apprentissage

- Cours en immersion
- Approche déductive et inductive
- Approche interactive
- Jeux de tout type
- Cours magistral
- Travail en groupe et travail en autonomie
- Participation active en classe
- Travail des 4 compétences langagières : audition, lecture, expressions orale et écrite.
- Alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application
- Jeux de rôles - mises en situation
- Prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant(e)
- ...

Dispositifs d'aide à la réussite

- Charte d'engagement de l'étudiant pour les activités d'apprentissage en langues étrangères
- Suivi d'exercices individuels d'application (écrits et oraux)
- Tests formatifs
- Auto-évaluation
- Guidance personnalisée
- Séance questions/réponses

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le syllabus déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA (bibliographie en fin de syllabus).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vademécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'activité d'apprentissage est évaluée selon les modalités définies ci-dessous.

Au Q1, il y a seulement une évaluation écrite qui représente 30%.

Au Q2, l'examen oral représente 35% et l'examen écrit représente 35% (totalité du Q2 = 70%).

Au Q3, l'examen oral représente 35% et l'examen écrit représente 65% (totalité du Q3 = 100%).

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignante.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	30	Exe + Exo	70	Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité

d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).